

Numéro de l'acte	20191218_083DGS
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.10

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT 59 – NORD**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **BLARINGHEM**

**Séance du 18 DECEMBRE 2019 à 19 Heures**

**Nombre de conseillers**

- . En exercice : **18**
- . Présents : 16
- . Pouvoirs : 1
- . Votants : 17 ;
- . Absents : 1 ;

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur DUQUÉNOY Régis**,

**Etaient présents :**

Mmes LEPLAT, JOURDIN, Mrs BEAUVOIS, MORDACQ P.H., DEVAUX, Adjoints, Mrs MAERTEN, MORDACQ P., DELECROIX, DEFRANCE, Mmes DESMULIE, DERAM, MASSIET, VERRIELE, PLOCKYN, BODDAERT.

**A donné pouvoir :** Bruno LOUVET à Paul-Henri MORDACQ,

**Absent :** Milène BILLERAIT

**Secrétaire de séance :** Mme JOURDIN Bernadette

**Date de convocation :**

11 décembre 2019

### **QUESTION N° 2019-083**

#### **OBJET : CENTRE DE LOISIRS 2020 – FIXATION DES TARIFS DE PARTICIPATION DES FAMILLES**

Par délibération 2019-081 du 18 décembre 2019, le Conseil Municipal a fixé les dates d'ouverture du centre aéré pour l'année 2020 du 6 juillet au 7 août.

Considérant qu'il convient par conséquent de fixer les montants des participations des familles, Considérant que suite à un contrôle des services de la Caf en 2018, ces derniers imposent une tarification des « extérieurs » en fonction de différentes tranches, comme pour les Blaringhémois,

Ayant délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- ***D'ACCEPTER*** les inscriptions pour **une durée minimale de deux semaines**.
- ***D'APPLIQUER*** le tarif des « Blaringhémois » aux enfants scolarisés sur la Commune et aux enfants des personnes payant une taxe sur la Commune (artisans-commerçants-entrepreneurs etc..). Les enfants chez une nourrice « exclusivement pendant les vacances » (non domiciliés à Blaringhem) sont considérés comme les extérieurs.
- ***DE FIXER*** le barème suivant et les participations aux familles :

	QF = Quotient Familial	Participation 2019 pour mémoire	Participations 2020
<b>Blaringhemois</b>			
1° Tranche	QF de 0 à 500 €	12.50 € /semaine	12.50 € /semaine
2° Tranche	QF de 501 à 700 €	20.00 € /semaine	20.00 € /semaine
3° Tranche	QF de 701€ à 850 €	26.00 € /semaine	26.00 € /semaine
4° Tranche	QF supérieur à 850 €	29.00 € /semaine	29.00 € /semaine
<b>Extérieurs</b>			
1° Tranche	QF de 0 à 500 €	68.50 € /semaine	68.50 € /semaine
2° Tranche	QF de 501 à 700 €	73.00 € /semaine	73.00 € /semaine
3° Tranche	QF de 701€ à 850 €	79.00 € /semaine	79.00 € /semaine
4° Tranche	QF supérieur à 850 €	82.00 € /semaine	82.00 € /semaine

- **DE FIXER** un acompte sur le séjour d'un montant de 25 € par enfant.

Ainsi fait et délibéré, à BLARINGHEM, les jour, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,  
Régis DUQUÉNOY

